

CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 11 avril 2003

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2003

Date d'affichage de la convocation au siège : 04/04/2003

La séance est ouverte

Le 11 avril de l'année deux mille trois à 19 heures

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Pré-sent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)		TAMARELLE	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)		MATHIEU Joël jusqu'à 19 h 20		SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		G. BATISSE	
AUZIÉ Daniel	X			GONZALEZ Raymond		LOPEZ Maria	
BALAYE Philippe	X			GOVERNEUR Gérard	X		
BAQUER Michel	X			LOPEZ Maria	X		
BARON Michel		Cl. GARROS		MARTIN Benoit	X		
BERGEY Huguette	X			MAY Marylène		G. LAPORTE	
BOURROUSSE Michèle	X			MUSSEAU Alain		M. BAQUER	
BOYER Alain	X			NARDI Philippe		C. GRENIER	
CAULE Jean Michel			X	OLIVIER Julien	X		
CHENNA Nadine	X			PELISSIER Bernadette	jusqu'à 21 h 00		
DANNE Philippe	X			POUSSEAU Michel	X		
DELORT Francis	X			RANCEZE Martine	X		
DUPART Jean Luc		LAFFARGUE		ROUSSELOT Gilbert		B. MARTIN	
ESTRADE Philippe		Cl. BILLY		SAUZEAU Jacky		CONSTANT	
FAUGERE Michel		J. GILLARD		SERIS Didier		S. MONNIER	
FOUSSIER Jean Guy	X			TARRIDE Francis		FOUSSIER	
GACHET Jean Michel	X			VIDAL Pierre	X		
GARBAY Dominique		H. DUPUY					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 06 mars 2003 est adopté à l'unanimité

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
le 11 AVRIL 2003

N° d'ordre	OBJET	VOTE
2003/03	Approbation du compte administratif 2002	<i>39 voix pour, 3 abstentions : Mme Bourrousse, M. Balayé, M. Martin M. Tamarelle ne prenant pas part au vote</i>
2003/04	Compte de Gestion 2002	<i>Unanimité</i>
2003/05	Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2002	<i>42 voix pour, 2 abstentions : M. Benoît, M. Martin</i>
2003/06	Taux de taxe professionnelle pour 2003	<i>Unanimité</i>
2003/07	Vote du produit 2003 de la T.E.O.M	<i>Unanimité</i>
2003/08	Vote du budget primitif 2003	<i>Unanimité</i>
2003/09	Définition des durées d'amortissement	<i>Unanimité</i>
2003/10	Adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Bègles	<i>40 voix pour, 4 abstentions : Mme Billy, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Grenier</i>
2003/11	Service Emploi : extension au territoire communautaire	<i>39 voix pour, 4 abstentions : Mme Billy, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Grenier</i>
2003/12	Indemnités des élus et remboursement des frais	<i>39 voix pour, 4 abstentions : Mme Billy, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Grenier</i>
2003/13	Nomination de délégués de la commune de La Brède	<i>Unanimité</i>
2003/14	Tableau des effectifs	<i>Unanimité</i>
2003/15	Régime indemnitaire du personnel	<i>Unanimité</i>

2003/16	Signature d'une convention de formation avec le CNFPT	<i>Unanimité</i>
2003/17	Définition des critères d'accompagnement des projets de développement économique	<i>Unanimité</i>
2003/18	Aide à l'immobilier d'entreprise pour l'implantation d'ES TECHNOLOGY	<i>Unanimité</i>
2003/19	Aide aux associations. Critères – modalités	<i>38 voix pour, 4 abstentions : Mme Billy, M. Dufranc, M. Laffargue, M. Grenier M. CLAVERIE ne prenant pas part au vote</i>
2003/20	UCTOM – substitution d'une entité	<i>Unanimité</i>
2003 /21	Commission d'Appel d'Offres : marché public de construction d'une déchetterie	<i>Unanimité</i>
2003/22	Mission d'étude confiée à IDE Environnement pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés	<i>Unanimité</i>
2003/23	Modifications à l'aménagement de la déchetterie de l'Arnahurt (La Brède)	<i>Unanimité</i>
2003/24	Contrat programme de durée avec Eco-Emballages – avenant n°1 – signature – autorisation	<i>Unanimité</i>
2003/25	Mission d'étude confiée au Cabinet CIRESE	<i>Unanimité</i>
2003/26	Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – création	<i>Unanimité</i>
2003/27	Signature d'une convention entre la Communauté de Communes de Montesquieu et le Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu	<i>Unanimité</i>
2003/28	Demande de classement du Syndicat d'Initiative des Graves de Montesquieu en Office de Tourisme	<i>Unanimité</i>

Compte-rendu analytique

Monsieur le Président se retire pour la délibération sur le compte administratif et, en l'absence du doyen d'âge, cède la présidence au plus jeune Conseiller, Monsieur Julien OLIVIER.

2003/03 – Approbation du compte administratif 2002

Rapporteur : Daniel CONSTANT

Monsieur CONSTANT remercie Monsieur le Directeur de la Communauté de Communes pour la qualité de sa collaboration lors de l'établissement de ces documents.

Il précise que les résultats reportés sont les reliquats des deux syndicats intégrés (SIROM et SITOM), ainsi que les restes à réaliser.

↳ **En fonctionnement**, les dépenses à noter sont :

- dépenses concernant le poste lié aux ordures ménagères et autres prestations de service,
- les frais de location de locaux,
- le poste des frais d'études n'a pas été entièrement consommé,
- le poste frais de publicité n'a pas été totalement consommé, mais va certainement augmenter pour l'année 2003,
- le poste des charges de personnel n'a pas été dépassé,
- la ligne de formation des élus est ouverte, mais peu utilisée,
- l'attribution de compensation (retour de taxe professionnelle) qui est reversé intégralement aux communes, dont le montant est de 4 200 000 €
- charges financières : principalement sur la première déchetterie.

Le poste des dépenses imprévues n'a pas été utilisé.

Quant aux recettes :

- les impôts et les taxes,
- subventions communes, organismes (Ademe...),
- la DGF 2002 qui s'élève à 15,25 €par habitant (voir budget),
- excédent antérieur reporté.

↳ **En investissement**, les dépenses :

- équipement : matériel de bureau, points d'apport volontaire,
- remboursement du capital de l'emprunt de la première déchetterie.

Quant aux recettes :

- subventions sur la première déchetterie,
- solde d'investissement des syndicats intégrés.

Le compte administratif est parfaitement équilibré.

Monsieur DUFRANC remercie Monsieur CONSTANT de cette présentation ainsi que les services communautaires.

Il indique que les Conseillers de La Brède voteront le compte administratif car il reflète de manière sincère les flux budgétaires. Il estime que les conditions de fonctionnement au sein du Conseil se sont modifiées, notamment depuis septembre dernier.

Les premiers mois de fonctionnement, étaient plus apparentés à une assemblée politique, sans réelle concertation.

Il y a eu au fur et à mesure de l'avancée des travaux un changement dans l'esprit de l'assemblée, qui est désormais une association de communes, et par délégation des Conseils municipaux gère un certain nombre de compétences.

La Communauté de Communes s'est dotée d'un véritable projet de territoire permettant de définir le partage des rôles entre la Communauté et les communes. Ceci paraît aller dans le bon sens.

Pour les mêmes raisons, les Conseillers de La Brède voteront le budget primitif 2003.

Monsieur FATH se réjouit des paroles de Monsieur DUFRANC et de sa prise de position.

Il est effectivement difficile de mettre en place une institution telle que la Communauté de Communes, c'est pourquoi cela a demandé quelques mois d'ajustements. Il se félicite d'avoir pu trouver un point d'équilibre.

Il remercie Monsieur le Président pour son travail partenarial dans la recherche de cet équilibre, ainsi que Monsieur CONSTANT pour le travail accompli dans le cadre du budget.

Il adresse également ses remerciements à Monsieur MADEC, pour sa manière de diriger l'administration communautaire.

La Communauté de Communes se doit d'être utile, à la fois pour les communes et les administrés. Elle est un instrument de promotion et de valorisation des communes.

Adopté par 39 voix pour et

*3 abstentions : Madame BOURROUSSE, Monsieur MARTIN, Monsieur BALAYE
Monsieur TAMARELLE ne prenant pas part au vote*

Le compte administratif étant adopté, Monsieur OLIVIER rend la présidence à Monsieur TAMARELLE.

2003/04 – Compte de gestion 2002

Rapporteur : Daniel CONSTANT

En présence de Monsieur BAQUE, Trésorier de Castres Gironde.

La présentation du compte de gestion est quasiment faite par celle du compte administratif. Les comptes du Trésorier concordent avec ceux de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité

2003/05 – Affectation du résultat de la section fonctionnement au titre de l'exercice 2002

Rapporteur : Daniel CONSTANT

Le résultat de fonctionnement présenté auparavant donne un excédent global de 732 829 €
A l'inverse au niveau de la section d'investissement, le déficit est de 171 193 €
La différence de 561 636 € sera donc reportée à la section de fonctionnement sur le budget 2003.

*Adopté par 42 voix pour et
2 abstentions : Monsieur BENOIT, Monsieur MARTIN*

2003/06 - Taux de taxe professionnelle pour 2003

Rapporteur : Daniel CONSTANT

Au niveau national, on constate un désengagement de l'Etat envers les Collectivités locales.
Le manque est donc à équilibrer au niveau local.
Il est proposé une augmentation du taux de TP qui est porté de 12,8 à 13 % (soit 1,6 % d'augmentation) pour tenir compte de l'inflation.

Adopté à l'unanimité

2003/07 – Vote du produit 2003 de la T.E.O.M

Rapporteur : Christian TAMARELLE

Si l'on considère l'évolution prévisionnelle des marchés de prestations, coûts et recettes afférents à la collecte et au traitement des déchets, il est proposé de voter le produit total de la TEOM à 2 329 671 € selon le détail par commune indiqué.

Adopté à l'unanimité

2003/08 – Vote du budget primitif 2003

Rapporteur : Daniel CONSTANT

En préambule, Monsieur le Président souhaite faire un point sur le budget :

« le Compte Administratif 2002 et le Budget Prévisionnel 2003 ont été préparés en toute transparence et longuement débattus à plusieurs reprises :

- Chaque Commission a élaboré son propre budget
- Débat d'Orientations Budgétaires du 6 mars 2003 : Chaque Vice-Président a présenté le budget de sa Commission
- Bureau des Maires du 3 avril 2003 qui a parachevé les orientations budgétaires principales

1 – Après la réflexion, l'action !

- Le BP 2002 avait été qualifié, à juste titre, d' « historique » : il scellait le tout nouveau contrat de mariage des 13 communes du canton
- Il a permis d'accompagner la naissance de la CCM, en donnant les moyens (matériels et humains) aux différentes commissions de réfléchir sur le programme annuel de travail et de concevoir des projets
- Malgré l'environnement incertain dans lequel il avait été rédigé, il a été parfaitement maîtrisé (1 seule Décision Modificative, pour intégrer les comptes du SITOM et SIROM)

2 - Le BP 2003 va confirmer et consolider ce qui a été prévu en 2002 :

- Mûrement réfléchis dans les différentes Commissions concernées, les premiers grands projets d'investissement vont voir le jour :
 - Construction d'une 2° déchetterie selon les normes de qualité définies par l'ADEME et avec le soutien du CAUE
 - Reconfiguration de la déchetterie de l'Arnahurt pour la rendre plus fonctionnelle et accroître ses capacités d'accueil
 - Une fois transférées, les Zones d'activité feront l'objet de travaux lourds de voirie communautaire et d'infrastructures
 - Le Site Montesquieu, dont la gestion incombe déjà à la CCM, verra son aménagement repensé avec les entreprises implantées
 - Les structures d'accueil touristiques seront renforcées : création d'un Office de Tourisme, aménagement de Relais d'information
- De la solidarité active :
 - Lancement de la Mission Locale des Graves (pour la formation, l'insertion professionnelle, la santé, le logement et les loisirs des jeunes)
 - Lancement du PLIE pour permettre un accompagnement individualisé des chômeurs en grande difficulté & Mutualisation des services emploi au niveau communautaire
 - Création d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) pour favoriser l'encadrement des 500 enfants environ qui ont accès à ce service
 - Création d'Aires d'accueil des gens du voyage
 - Animation de la vie locale par l'accompagnement financier et matériel des associations d'intérêt communautaire

3 – Un budget maîtrisé

- Solide : avec plus de 10 millions d'euros, la Communauté de Communes de Montesquieu confirme son rang de première Communauté de Communes de Gironde, tant en volume budgétaire qu'en nombre d'habitants
- Des recettes confortées :
 - DGF : le « coup de pouce » de l'Etat confirmé (860.000 € minimum), qui permet de couvrir tout le fonctionnement administratif de la collectivité (personnel, location des bureaux et salles de réunion, frais divers de fonctionnement de la CCM)
 - TPU : bien que progressant plus faiblement que l'année passée, la taxe professionnelle poursuit sa hausse, et son harmonisation progressive
 - TEOM : la renégociation de tous les contrats permet de limiter autant que faire se peut la hausse structurelle du coût de la collecte et surtout du traitement des déchets ménagers, un service intégralement financé par la Taxe

* Des dépenses tournées vers l'avenir :

- la section de fonctionnement ne progresse que de 16% par rapport au budget 2002
- la section d'investissement augmente de 72%, traduisant la vocation de l'intercommunalité : investir pour des projets structurants pour le territoire

4 – Un budget respectueux

- Respectueux des communes :
 - sans retenir de charges de transfert, la CCM va reverser cette année encore l'intégralité de la Taxe Professionnelle perçue jusqu'en 2001 par les communes, ce qui constitue plus de 40% du budget total de la CCM qui joue ici un rôle de péréquation
 - en prenant progressivement à sa charge des dépenses qui incombait précédemment aux municipalités, quand ces dépenses correspondent à un service d'intérêt communautaire
 - en s'interdisant de s'immiscer dans des dossiers qui relèvent de la gestion communale (respect du principe de proximité)
- Respectueux des Commissions, puisque chacune dispose d'un budget prévisionnel propre.

Un budget dynamique, maîtrisé et solidaire, au profit des 32.000 habitants de ce territoire, tel est ce qui est soumis au vote des représentants des communes.

En effet, la Communauté de communes n'est et ne sera, comme son nom l'indique, que ce que chacune des 13 communes qui la composent en font.

Tel est « l'esprit communautaire » qui anime ce budget, tout comme les élus qui composent cette intercommunalité. »

Enfin, avant de céder la parole à Monsieur CONSTANT, Monsieur le Président souhaite lui adresser ses remerciements ainsi qu'à Monsieur le Percepteur pour l'élaboration de ce budget, mais également aux services de la Communauté de Communes.

Monsieur CONSTANT présente les grandes lignes de ce budget, qui a déjà donné lieu à un débat d'orientations budgétaires et à une présentation en Bureau. Les grandes orientations ont donc été validées par tous.

Le budget 2003 s'élève à environ 10 millions d'euros. Certaines charges telles que fournitures, eau, électricité ont augmenté par rapport à l'année dernière, en raison notamment de l'intégration du Syndicat Mixte du Site Montesquieu.

Les dépenses relatives aux ordures ménagères, encombrants et déchets verts ont très légèrement baissé, en raison de la renégociation des différents contrats. Le nouveau marché de location des bacs a également permis une économie de 21 000 €

↳ Les augmentations :

- dépenses liées à la maintenance informatique, en raison du recrutement de nouveau personnel ;
- frais d'étude et de recherche ont été reconduits pratiquement à l'identique, répartis en fonction des différentes commissions ;
- un poste non prévu l'année dernière est la sécurité sur le Site Montesquieu, qui était jusqu'alors gérée par le Syndicat Mixte ;
- indemnités des élus en raison de l'attribution d'indemnités aux Vice-Présidents ;
- participation à l'UCTOM est prise en charge intégralement par la TEOM ;
- subventions à diverses associations ;

↳ Les dépenses :

- la dotation de compensation (retour de taxe professionnelle aux communes) sera identique à 2001 ;
- charges financières : intérêts première déchetterie et emprunt seconde déchetterie ;
- dotation aux amortissements ;
- virement à la section investissement ;

↳ Les recettes :

Fonctionnement :

- subventions reçues du Conseil Général pour le Syndicat Mixte ;
- contributions directes ;
- TEOM ;
- dotation forfaitaire de l'Etat qui représente 180 % de la dotation 2002, soit 842 510 € (26,33 €/par habitant) ;
- remboursement emploi jeune ;

Investissement :

- remboursement capital emprunt ;
- immobilisations incorporelles ;
- immobilisations corporelles (terrains, équipements bureaux) ;

- immobilisations en cours (seconde déchetterie essentiellement, achat PAV) ;
- dotation fonds de réserve (FCTVA) ;
- subventions investissement ;
- amortissement ;
- virement section fonctionnement ;

C'est un budget équilibré. Au fur et à mesure des transferts de charges, celui-ci deviendra plus lourd.

Monsieur DUFRANC se félicite que des crédits soient inscrits pour la voirie communautaire, mais il faudra en définir la cartographie préalablement.

Monsieur CONSTANT précise que cela inclut l'achat des terrains et la maintenance.

Monsieur le Président rajoute que sont compris les achats de terrains de la seconde déchetterie et de celle de l'Arnahurt.

D'autre part, il est prévu de dresser cette cartographie.

Monsieur DUFRANC rappelle les raisons pour lesquelles la commune de La Brède votera le budget. Il souligne que, le choix de la Communauté de Communes de se financer par la taxe professionnelle, suppose que ses efforts soient en priorité orientés vers le développement économique.

Cependant, il souligne également que le développement économique ne va pas sans contraintes pour les communes d'accueil : modification des paysages, nuisances. Il faudra se poser la question de savoir de quelle manière seront prises en compte ces contraintes, supportées par seulement quelques communes.

Monsieur CLAVERIE confirme que les moyens mis en œuvre pour le développement économique sont importants. Il rappelle que trois commissions s'occupent conjointement de cette thématique. Un certain nombre de critères préalables au choix des entreprises qui s'implanteront sur notre territoire ont été définis par la commission, en termes d'apport en emploi, mais également en termes de nuisances.

Monsieur FATH constate que les recettes de notre Collectivité sont constituées à environ 50% par la taxe professionnelle, et que les dépenses prévisionnelles affectées au développement économique sont de l'ordre de 45%, d'où un effort massif en faveur du développement économique.

D'autre part il est bien évident qu'il convient de rationaliser le territoire et de ne pas créer 13 zones d'activités. Les contraintes seront prises en compte dans ce partage. Cependant, l'accueil d'entreprises sous tend l'ouverture de territoires au logement, mais aussi à l'accueil des enfants, l'éducation, les loisirs, qui ne se font pas toujours dans la commune qui accueille l'entreprise.

Des critères permettant d'appréhender la totalité du problème sont à trouver, lorsque l'on finance une implantation, cela fait non seulement appel à l'intercommunalité, mais aussi à la Région, au Département et éventuellement à l'Etat ou l'Europe.

Monsieur DUFRANC souligne qu'il ne s'est pas exprimé au titre de Vice-Président, mais de Maire. Il accorde qu'effectivement les contraintes seront supportées par plusieurs communes, mais ce sont néanmoins les communes d'accueil qui sont le plus sollicitées.

Adopté à l'unanimité

2003/09 – Définition des durées d'amortissement

Rapporteur : Daniel CONSTANT

Monsieur CONSTANT précise que cette réflexion sur la définition des durées d'amortissement a été menée en concertation avec Monsieur le Trésorier.

Adopté à l'unanimité

2003/10 – Adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Bègles

Rapporteur : Jean Paul SOURROUILLE

Monsieur SOURROUILLE rappelle qu'une délibération de principe avait été prise en septembre 2002, afin de mener une réflexion.

Il expose que le PLIE s'adresse à tous les demandeurs d'emploi en grande difficulté d'insertion. L'apport de ce dispositif consiste en ce que chaque demandeur d'emploi soit suivi par un référent unique, jusqu'à sa sortie vers un emploi durable. Enfin, le PLIE s'appuie sur le tissu économique local.

Le fonctionnement du PLIE suppose la création de deux emplois : un référent et un chargé des relations avec les entreprises du secteur.

Monsieur DUFRANC demande d'une part à quelle compétence se rattache cette délibération et d'autre part ne cerne pas la logique de territoire. La population de Bègles et celle du canton ne relèvent pas d'une même logique, il y a une coupure due à Villenave d'Ornon.

Monsieur SOURROUILLE précise que, outre la mission locale et le PLIE, il y aura également une délibération sur le service emploi, qui permettra à la Communauté de Communes d'avoir une politique cohérente sur l'ensemble du territoire.

Madame PELISSIER estime que, si la remarque juridique est peut être justifiée, on ne peut pas nier que l'emploi soit au cœur de nos préoccupations. Il est difficile de le dissocier du développement économique.

Monsieur FATH souscrit totalement au plaidoyer de Monsieur SOURROUILLE. La lecture des statuts témoigne de notre engagement en matière d'emploi, et même si la définition de l'intérêt communautaire reste à rédiger, la philosophie qui s'en dégage plaide en faveur de l'adhésion au PLIE de Bègles, sur lequel on peut s'appuyer.

En conclusion, Monsieur le Président pense que c'est une heureuse initiative que de se préoccuper des personnes en difficulté. Il souscrit au discours de Monsieur FATH. Il propose que les Vice-Présidents collationnent les informations quant au projet de territoire, et que cette délibération fasse l'objet d'une inscription dans le projet de territoire.

*Adopté par 40 voix pour et
4 abstentions : Madame BILLY, Monsieur DUFRANC, Monsieur LAFFARGUE,
Monsieur GRENIER*

2003/11 – Service emploi : extension au territoire communautaire

Rapporteur : Jean Paul SOURROUILLE

Actuellement, trois communes proposent un service emploi. Il est souhaitable de l'étendre au territoire communautaire dans son entier.

Monsieur DUFRANC évoque les mêmes raisons que précédemment, et attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas usurper les compétences des communes.

*Adopté par 39 voix pour et
4 abstentions : Madame BILLY, Monsieur DUFRANC, Monsieur LAFFARGUE,
Monsieur GRENIER*

2003/12 – Indemnités des élus et remboursement des frais

Rapporteur : Christian TAMARELLE

En ce qui concerne les indemnités versées aux Vice-Présidents, le taux est fixé à 65 %.

En ce qui concerne le remboursement des frais kilométriques aux élus, celui-ci est conditionné par leur participation effective aux réunions.

Monsieur DUFRANC informe qu'il s'abstiendra, car il considère que cette délibération n'est pas la bienvenue.

Monsieur BOYER lui demande s'il refusera le versement de l'indemnité en tant que Vice-Président.

Monsieur DUFRANC répond qu'il ne la refusera pas, mais la mettra à disposition des administrés de La Brède.

Monsieur le Président considère qu'un travail important est fourni par les Vice-Présidents et les élus, et qu'il est normal de les dédommager.

*Adopté par 39 voix pour et
4 abstentions : Madame BILLY, Monsieur DUFRANC, Monsieur LAFFARGUE,
Monsieur GRENIER*

2003/13 – Nomination de délégués de la commune de La Brède

Rapporteur : Christian TAMARELLE

Monsieur le Maire de La Brède a souhaité que sa commune soit représentée à la commission « équipements scolaires, sportifs et socio-culturels ».

Adopté à l'unanimité

2003/14 – Tableau des effectifs

Rapporteur : Christian TAMARELLE

Cette délibération vise d'une part à compléter les effectifs de la Communauté de Communes, et d'autre part à réajuster des situations :

- poste ATQ : il s'agit de nommer un agent, repris lors de la dissolution du Syndicat Mixte, suite à sa réussite au concours en 2002 ;
- tourisme : il s'agit d'ouvrir un poste, nécessité par l'avancée des travaux de la commission, les partenariats (SIGM.);
- chargé de mission développement économique : s'agissant d'une orientation majeure, il est nécessaire de recruter un chargé de mission. Les Vice-Président travaillent à l'élaboration du profil de poste ;
- coordonnateur emploi : ce poste est prévu dans le dispositif du PLIE ;
- pôle emploi, deux postes : l'un référent des utilisateurs, l'autre qui assurera le lien avec les entreprises.

Monsieur SOURROUILLE précise que ces deux derniers postes sont financés à 100 % par le FSE (Fonds de Solidarité Européen).

Adopté à l'unanimité

2003/15 – Régime indemnitaire du personnel

Rapporteur : Christian TAMARELLE

Cette délibération a pour objet d'ouvrir un régime indemnitaire applicable au cadre d'emplois des Agents Techniques Qualifiés, en raison de la nomination d'un agent.

Adopté à l'unanimité

2003/16 – Signature d'une convention de formation avec le CNFPT

Rapporteur : Christian TAMARELLE

En raison des dernières modifications apportées par le CNFPT dans les modalités d'accès à la formation, il est désormais nécessaire de signer une convention permettant aux agents de droit privé de bénéficier des formations.

Adopté à l'unanimité

2003/17 – Définition des critères d'accompagnement des projets de développement économique

Rapporteur : Bernard DARRIET

L'importance du développement économique a été longuement débattue, et la commission a cherché les moyens à apporter en complément de ce qui est fait par le Conseil Régional et le Conseil Général.

La commission a souhaité garder une certaine souplesse dans le soutien que notre Collectivité apportera aux entreprises.

Adopté à l'unanimité

2003/18 – Aide à l'immobilier d'entreprise pour l'implantation d'ES TECHNOLOGY

Rapporteur : Jean CLAVERIE

Monsieur CLAVERIE expose qu'il s'agit d'une entreprise de haute technologie, spécialisée dans le laser industriel. Cette entreprise a débuté en pépinière et est implantée depuis 10 ans. Elle emploie 17 personnes. Son chiffre d'affaires a doublé en deux ans, et elle prévoit de s'agrandir et de recruter sur trois ans.

Les travaux envisagés s'élèvent à 130 000 €; la Communauté de Communes propose une subvention de 5 250 €

Monsieur FATH, en tant que Président de la Commission développement économique du Conseil Général et également Maire se sent particulièrement concerné par cette démarche.

Il indique que la politique qui est suivie est d'essayer d'impliquer les territoires d'accueil des entreprises, car beaucoup sollicitent des subventions mais ne s'impliquent pas dans le développement économique.

Il évoque le succès du trophée Oenovation, qui a récompensé une entreprise et a eu les honneurs de la presse. Il rappelle que, hors CUB, notre secteur est l'un des plus dynamique d'un point de vue développement économique.

Adopté à l'unanimité

2003/19 – Aide aux Associations. Critères – modalités

Rapporteur : Christian TAMARELLE

Monsieur CLAVERIE, en qualité de Président de l'Association Bordeaux Montesquieu, indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes a la volonté de soutenir les associations, car elles sont un maillon important de la vie du canton.

Monsieur DUFRANC remarque qu'il s'agit là d'un domaine de compétence optionnelle et qui fait référence aux statuts.

Il précise que la règle veut que les commissions proposent et que le Conseil dispose, en termes de définition de l'intérêt communautaire, mais après vote des Conseils municipaux. Il estime que l'on ne peut pas constamment agir dans des domaines qui sont de la compétence des communes.

Monsieur le Président l'informe que de nombreuses demandes de subventions parviennent à la Communauté de Communes, qui les relaie à la Commission concernée pour avis. Cet avis est ensuite répercuté au Bureau puis au Conseil.

Certaines demandes revêtaient un caractère d'urgence, et il remercie d'ailleurs Monsieur MAYEUX pour le travail fourni par sa commission.

*Adopté par 38 voix pour et
4 abstentions : Madame BILLY, Monsieur DUFRANC, Monsieur LAFFARGUE,
Monsieur GRENIER
Monsieur CLAVERIE ne prenant pas part au vote*

2003/20 – UCTOM – substitution d'une entité

Rapporteur : Jean André LEMIRE

Monsieur LEMIRE indique que le SICOMSTOM et la commune du Barp, adhérents à l'UCTOM, ont créé une Communauté de Communes.

Il s'agit simplement d'en prendre acte.

Adopté à l'unanimité

2003/21 – Commission d’Appel d’Offres : marché public de construction d’une déchetterie

Rapporteur : Jean André LEMIRE

Monsieur LEMIRE informe que suite au lancement d’un marché pour la construction d’une déchetterie et à la réception des offres, la Commission d’Appel d’Offres s’est réunie deux fois.

L’entreprise SOBEBO a été choisie.

Adopté à l’unanimité

2003/22 – Mission d’étude confiée à IDE Environnement pour l’optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapporteur : Christian TAMARELLE

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes a souhaité s’appuyer sur un Cabinet conseil, afin de travailler sur plusieurs pistes :

- réseau de déchetteries,
- mise en place d’une politique de réduction des déchets à la source,
- traitement des déchets,
- régie de collecte des ordures ménagères,

Tous ces travaux vont être lancés et la commission sera informée des résultats de l’étude.

Le Conseil Général et la Préfecture ont initié une réflexion nouvelle précédant la mise en place du Schéma Départemental. Il s’interroge sur la pertinence de continuer à envoyer les déchets à Virelade, et souhaite réfléchir sur la possibilité de travailler avec Astria Bègles.

Monsieur LEMIRE ajoute que, seul le poste relatif au traitement des ordures ménagères a augmenté, les autres se sont maintenus voire ont diminué.

Adopté à l’unanimité

2003/23 – Modifications à l’aménagement de la déchetterie de l’Arnahurt

Rapporteur : Jean André LEMIRE

Monsieur LEMIRE expose qu’au 01^{er} juillet prochain, il y aura deux déchetteries sur le territoire communautaire.

La déchetterie de l’Arnahurt nécessite des aménagements afin de la rendre plus fonctionnelle et de répondre aux normes en vigueur. Après étude, il apparaît que la société AGECE soit la plus apte et la moins onéreuse pour la réalisation de ces aménagements.

Sur un plan technique, ces modifications portent sur l'élargissement de l'allée, l'ajout de bennes et de plateformes.

Adopté à l'unanimité

2003/24 – Contrat programme durée avec Eco Emballages – avenant n° 1 – signature – autorisation

Rapporteur : Jean André LEMIRE

La Communauté de Communes a signé un contrat programme durée pour la reprise de matériaux issus de la collecte sélective. Le présent avenant a pour but de séparer les reprises des communes en tri sélectif en porte à porte et en points d'apport volontaire.

Adopté à l'unanimité

2003/25 – Mission d'étude confiée au Cabinet CIRESE

Rapporteur : Danielle SECCO

Madame SECCO rappelle qu'une précédente délibération proposait de s'appuyer sur l'aide de Cabinets conseil pour un accompagnement thématique.

Un projet fédérateur entre les domaines de la petite enfance et du social a permis d'envisager un travail conjoint sur ces deux commissions.

Le cahier des charges de la mission a été rédigé, divers Cabinets consultés et auditionnés, et il apparaît que le plus apte à conduire ce travail soit le Cabinet CIRESE.

Monsieur le Président remercie Madame SECCO et salue le travail des membres de cette commission.

Adopté à l'unanimité

2003/26 – Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance – création

Rapporteur : Danielle SECCO

Madame SECCO rappelle que jusqu'alors existaient les CCPD, mais la loi oblige désormais à remplacer cette structure par les CLSPD. Le CCPD avait fait réaliser deux études, portant sur :

- un diagnostic de la délinquance,
- les moyens de lutte.

Lorsque le CLSPD sera créé, il faudra établir un règlement intérieur, fixant la composition des différents collèges, les modalités de réunion, le partenariat avec la gendarmerie, ...

Monsieur DUFRANC rappelle qu'il a noté la recrudescence de la délinquance il y a déjà quelques mois. Il souligne que grâce à l'intervention du Ministre Sarkozy, des dispositions ont été prises pour mettre en place des moyens d'action. Un rôle actif dans la prévention de la délinquance est désormais donné aux élus locaux.

Monsieur le Président se satisfait du dispositif de CLSPD, mais n'adhère pas à la totalité des propos de Monsieur DUFRANC. Il considère que la tendance n'est pas inversée, car au vu des résultats obtenus sur la baisse de la délinquance dans les grandes villes, celle-ci se déporte vers les zones péri-urbaines.

Il informe l'assemblée que la Communauté de Communes a adressé au Ministre de l'Intérieur un courrier, en concertation avec les brigades de gendarmerie du canton, afin de l'alerter sur la situation de sous effectif.

Monsieur FATH ajoute que le sujet est effectivement délicat. Chaque année, un point est fait par les brigades de gendarmerie. Il a en est ressorti que sur cette partie de la Gironde, il n'y avait pas de délinquance particulière par rapport au reste du département ; elle porte essentiellement sur des vols à la roulotte.

Monsieur DUFRANC estime que ce qui est préoccupant, c'est le trafic et l'usage de stupéfiants par les jeunes et très jeunes. Il faudra s'attacher à faire baisser cette tendance.

Adopté à l'unanimité

2003/27 – Signature d'une convention entre la CCM et le SIGM

Rapporteur : Pierre VIDAL

Monsieur VIDAL expose que la Communauté de Communes souhaite établir un partenariat fort avec le SIGM, afin de valoriser son territoire et de favoriser le tourisme.

La signature d'une convention avec le SIGM, permet à la Communauté de Communes de s'appuyer sur l'expérience et la compétence d'une structure reconnue, et de définir la stratégie en matière de tourisme sur son territoire.

Adopté à l'unanimité

2003/28 – Demande de classement du SIGM en Office de Tourisme

Rapporteur : Pierre VIDAL

Monsieur VIDAL explique qu'il s'agit de poursuivre le travail entrepris par la commission en relation avec le SIGM, et de permettre à ce dernier de devenir un Office de Tourisme.

Monsieur FATH ajoute qu'il s'agit d'un dossier important, qui a nécessité plusieurs mois de collaboration, sur des sujets tels que les chemins de randonnée, les pistes cyclables...

Notre canton a la chance d'avoir un patrimoine riche, bords de Garonne, châteaux prestigieux, vignobles remarquables, et un potentiel énorme et il se réjouit de cette association.

Monsieur le Président se félicite également de ce partenariat avec le SIGM, ainsi que du travail effectué par la commission.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Gens du voyage

Monsieur SOURROUILLE rappelle que les sommes nécessaires à la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage ont été reconduites au budget.

Le Schéma Départemental est maintenant approuvé.

La commission travaille sur ce dossier et un courrier a été adressé à tous les Maires du canton, afin d'identifier les terrains potentiels disponibles. Seule la commune de Saint Médard d'Eyrans propose un terrain de 15 places.

Monsieur SOURROUILLE souligne qu'il est fondamental d'avoir un débat sur ce dossier et que nous avons deux ans pour être en conformité avec la loi.

Monsieur le Président tient à rappeler que la commune de Saint Médard d'Eyrans a toujours pris à cœur ce problème et souhaité créer une aire d'accueil. Il déplore que ce sujet ait été récupéré à des fins bassement politiques.

C'est un sujet difficile et délicat, et il rappelle qu'il a été le premier Maire à s'occuper du problème, et ce dès son arrivée à Saint Médard d'Eyrans.

- Isle Saint Georges

Monsieur LEMIRE informe l'assemble de la tenue de la fête à l'Isle Saint Georges dans quinze jours.

La séance est levée à 22 h 20.